

Trousse de vérification des actifs et des revenus annuels

Exemple de lettre d'accompagnement

[Imprimez ceci sur le papier à en-tête de votre coopérative]

Date :

Destinataires :

La présente constitue votre trousse annuelle de vérification. Veuillez la remplir et la renvoyer au bureau de la coopérative au plus tard le

Date :

La SCHL définit des règles relatives aux subventions de supplément au loyer. Une des règles stipule que la coopérative doit recueillir des renseignements concernant chaque ménage qui reçoit de l'aide une fois par année.

Voici ce que vous devez faire.

1. Remplissez le formulaire de vérification du revenu ci-joint.

- » Énumérez toutes les personnes qui habitent dans votre unité.
- » Indiquez les revenus de chaque membre du ménage âgé de 16 ans ou plus.
- » Déclarez les actifs de votre ménage.
- » Remplissez la liste de vérification. Nous utiliserons vos réponses pour confirmer que votre ménage est toujours admissible à recevoir des subventions.

2. Signez le formulaire.

Lorsque vous signez ce formulaire, vous :

- » attestez que tous les renseignements qui y figurent sont vrais et complets;
- » donnez à la coopérative la permission de vérifier les renseignements.

3. Joignez une preuve de votre revenu.

Vous trouverez dans la présente trousse une liste de sources possibles de revenus et une liste de vérification de la preuve de revenu.

4. Renvoyez ce formulaire et la preuve de votre revenu au bureau de la coopérative au plus tard le

Selon les règles de la SCHL, si vous ne répondez pas avant la date limite, vous pourriez perdre votre subvention.

Pendant l'année, n'oubliez pas de déclarer immédiatement tout changement au revenu ou à la composition de votre ménage.

Des questions ou des préoccupations?

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire,

veuillez téléphoner à

au bureau de la coopérative au

Formulaire de vérification annuelle du revenu

1. Veuillez énumérer toutes les personnes qui habitent dans votre unité.

- » Énumérez tout le monde, y compris les invités de longue durée, qu'ils aient un revenu ou non.
- » N'oubliez pas d'indiquer votre propre nom.

	Nom de famille	Prénom	Lien	Date de naissance (JMA)
1				
2				
3				
4				
5				
6				

2. Indiquez les revenus de chaque membre du ménage âgé de 16 ans ou plus et joignez une preuve de revenu.

- » Voir le document ci-joint « Qu'est-ce qui compte comme revenu? » pour obtenir quelques exemples de revenus.
- » Voir la « Liste de vérification de la preuve de revenu » ci-jointe pour savoir comment prouver votre revenu.
- » Il est possible que certains membres du ménage aient plus d'un type de revenu. Tous les types doivent être énumérés et accompagnés d'une preuve.
- » Si une preuve de chaque revenu n'est pas jointe, le formulaire n'est pas complet.

	Nom	Type(s) de revenu	Montant du revenu	Preuve jointe?
1				
2				
3				
4				
5				

3. Veuillez énumérer les actifs de chaque membre du ménage âgé de 16 ans ou plus et joindre une preuve.

- » Voir le document ci-joint « Qu'est-ce qui compte comme revenu? » pour obtenir quelques exemples d'actifs à inclure.
- » Le revenu provenant des actifs sera utilisé dans le calcul de vos droits d'occupation.
- » Une preuve des actifs peut inclure une évaluation, une copie de votre livret bancaire ou un relevé de votre fonds de placement.

	Nom	Actif	Valeur de l'actif	Preuve jointe?
1				
2				
3				
4				
5				

4. Veuillez énumérer tous les étudiants de votre ménage qui sont âgés de 16 ans ou plus et joindre une preuve qu'ils font des études.

- » Parmi les preuves, on peut citer une copie de l'horaire officiel, une carte d'étudiant ou une lettre d'inscription de l'établissement d'enseignement.

	Nom de l'étudiant	Établissement d'enseignement	Preuve jointe?
1			
2			
3			
4			

5. Veuillez répondre aux questions suivantes. Nous utiliserons vos réponses pour déterminer si votre ménage est toujours admissible à des subventions.

- | | | | |
|----|-----|-----|---|
| 1. | Oui | Non | Est-ce qu'au moins un membre de votre ménage est âgé de 16 ans ou plus et capable de vivre de façon autonome? |
| 2. | Oui | Non | Est-ce que chaque membre de votre ménage est un citoyen canadien, un résident permanent ou un demandeur d'asile en vertu de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> (Canada)? |
| 3. | Oui | Non | Une mesure de renvoi en vertu de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> (Canada) est-elle entrée en vigueur pour un des membres du ménage? |
| 4. | Oui | Non | Est-ce qu'un membre de votre ménage doit de l'argent à un fournisseur de logements sociaux (coopérative, société sans but lucratif, société locale d'habitation)?

• Dans l'affirmative, avez-vous conclu une entente de remboursement du montant dû?

• Dans l'affirmative, versez-vous les paiements prévus dans l'entente? |
| 5. | Oui | Non | Possédez-vous un immeuble résidentiel ou détenez-vous une part dans un immeuble résidentiel? |

6. Veuillez lire les renseignements suivants, puis signer le formulaire.

Je confirme que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire sont vrais et complets.

Je comprends que la SCHL demande à la coopérative de recueillir des renseignements personnels à mon sujet. Je comprends que la coopérative utilisera ces renseignements pour déterminer :

- » si mon ménage est admissible au logement dans lequel nous habitons;
- » si mon ménage a toujours droit à de l'aide;
- » le montant d'aide auquel mon ménage a droit.

Je comprends que la coopérative peut partager les renseignements figurant sur ce formulaire et sur toute pièce jointe, sans m'en informer, avec :

- » la SCHL;
- » l'Agence des coopératives d'habitation.

Je comprends que tous les renseignements figurant sur ce formulaire ou sur les pièces jointes seront uniquement fournis conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) et les règlements afférents.

Signature

Date

7. Questions ou plaintes relatives à la collecte, à l'utilisation et au partage de ces renseignements.

Si vous avez des questions ou des plaintes concernant la façon dont ces renseignements sont recueillis, la façon dont ils seront utilisés et à qui ils peuvent

être transmis, veuillez téléphoner à

au bureau de la coopérative au

Veillez joindre votre preuve de revenu au présent formulaire et le renvoyer au bureau de la coopérative avant la date limite.

Qu'est-ce qui compte comme revenu?

Il existe trois types de revenus :

- » les revenus relatifs à l'emploi et à la formation;
- » les revenus de soutien;
- » les revenus relatifs aux placements.

Qu'est-ce qui est inclus dans chaque type de revenu?

Revenus relatifs à l'emploi et à la formation	Revenus de soutien	Revenus relatifs aux placements
<ul style="list-style-type: none">• salaire ou traitement• primes ou rémunération incitative• pourboires• prime d'heures supplémentaires (si les heures supplémentaires sont régulières)• commissions• prestations d'assurance-emploi• prestations de la CSPAAAT (à court et à long terme)• programmes d'incitation au travail• allocations de formation• revenu net d'une autre entreprise ou d'une autre activité de travail autonome• paiements réguliers versés par une assurance accident, invalidité ou maladie• rentes (viagères, à terme fixe ou FERR)	<ul style="list-style-type: none">• programme Ontario au travail• Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées• programme GAINS-D• pensions• pension alimentaire pour enfants• pension alimentaire matrimoniale	<ul style="list-style-type: none">• revenu en intérêts provenant des actifs et des placements (comptes de banque, de coopérative de crédit et de société de fiducie; gains en capital; dépôts à terme; obligations ou débetures; REER; CPG)• revenu de dividendes provenant d'actions• partie intérêts d'une hypothèque ou d'un prêt• valeur des actifs non productifs de revenus comme les métaux précieux, les gemmes et les œuvres d'art; actifs financiers• revenu immobilier (comme le revenu de location)

Déclarez tous les revenus, qu'ils figurent ou non ci-dessus..

Liste de vérification de la preuve de revenu

Si vous avez un employeur :

Des relevés de salaire consécutifs couvrant une période de huit semaines ou deux mois (doivent inclure le nom et l'adresse de l'employeur, ainsi que les périodes de paie couvertes).

OU

Une lettre de votre employeur (sur du papier à en-tête de l'entreprise et dont la date est récente) indiquant le revenu annuel brut, ainsi que le paiement des heures supplémentaires, les commissions ou les primes, le cas échéant.

Si vous êtes travailleur autonome :

Un état financier vérifié pour l'exercice le plus récent, préparé par un comptable professionnel.

OU

L'avis de cotisation et l'état des résultats des activités de l'entreprise les plus récents, plus tous les renseignements supplémentaires requis pour calculer les déductions d'entreprise (disponibles auprès de Revenu Canada). (Une copie de travail de la déclaration de revenus de l'entreprise ou le relevé de preuve de revenu [imprimé de l'option « C »] est également acceptable.)

Si vous êtes travailleur autonome depuis moins d'un an :

Une estimation des revenus et des dépenses pour l'année.

Si vous recevez de l'aide sociale (p. ex. les programmes Ontario au travail et GAINS-D, POSPH) :

Une lettre de l'organisme social indiquant le montant reçu, le nombre de bénéficiaires et tout autre gain.

Si vous avez des actifs :

Des copies des livrets bancaires et d'autres documents.

OU

Une lettre de votre banque, de votre coopérative de crédit ou de votre société de fiducie qui énumère tous vos actifs.

Si vous recevez une pension, une prime d'invalidité ou un revenu de rente :

Une copie d'un relevé de paiement qui indique le montant brut de votre revenu et à quelle fréquence vous le recevez.

Si vous recevez des prestations d'assurance-emploi :

Une copie d'un relevé récent des prestations qui indique le paiement hebdomadaire brut.

Si vous recevez une pension alimentaire pour enfants ou une pension alimentaire matrimoniale :

Des copies des chèques payés (indiquant que la pension alimentaire a été reçue). Envoyez également une copie des documents juridiques (ordonnance du tribunal, contrat familial légal, etc.).

OU

Une lettre de votre avocat ou du Bureau des obligations familiales, ou encore un affidavit signé indiquant le montant que vous recevez et la fréquence de paiement.